

## Conseil Municipal du 24 mars 2025

N°	Délibérations	VOTES		
		Pour	Contr	Abs.
2025-0324-01	Approbation du Compte Financier Unique 2024	16	0	0
2025-0324-02	Affectation du résultat 2024	17	0	0
2025-0324-03	Fiscalité directe locale – Taux communaux 2025	17	0	1
2025-0324-04	Approbation du Budget Primitif 2025	19	0	0
2025-0324-05	Prise en charge de frais d'obsèques	19	0	0
2025-0324-06	Modification du tableau des emplois	19	0	0

Les délibérations sont publiées sur le site internet de la commune : [www.bellevigneleschateaux.fr](http://www.bellevigneleschateaux.fr)

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

## Délibération n° 2025 / 0324-01

L'an deux mil cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le dix-sept mars deux mil vingt-cinq.

**Présents :** M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, maire déléguée, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Sabine TOUCHARD, M. Michel DENIS, Mme Juliette MARTIN, M. Dominique PONTOIRE, adjoints, Mme Murielle HUET, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Eric MERCK, Antoine FOUCAULT, Sylvie PRISSET, Nadine BRUNET, Sébastien BODIN

**Pouvoirs :** M. Christian CABRET, Mme Sylvie BATYS, M. Maximilien TESSIER, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, Mme Sylvie PRISSET, Philippe BEGNON, M. Eric VAHÉ et Mme Sabine TOUCHARD

Présents : 13

Excusés : 10 dont 5 pouvoirs

En exercice : 23

**Secrétaire de Séance :** Mme Nelly LACASSIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 25/03/2025

**APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances en date du 3 février 2025 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de Bellevigne-les-Châteaux ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Bellevigne-les-Châteaux ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Il est donné lecture du Compte Financier Unique 2024 qui peut se résumer ainsi :

CFU 2024	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		913 222,55	509 730,41			403 492,14
Réalisations de l'exercice	2 757 529,65	3 449 201,44	3 116 159,84	2 237 480,10	5 873 519,21	5 686 511,26
Totaux	2 757 529,65	4 362 423,99	3 625 890,25	2 237 480,10	5 873 519,21	6 090 003,40
Résultat de clôture		1 604 894,34	1 388 410,15			216 484,19

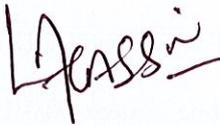
2025-076

Accusé de réception en préfecture  
049-200082576-20250326-DCM2025-0324-01-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2025  
Date de réception préfecture : 26/03/2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,  
Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Bellevigne-les-Châteaux,  
**DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente  
délibération.

Le secrétaire de séance



Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 25 mars 2025



L'an deux mil cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le dix-sept mars deux mil vingt-cinq.

**Présents :** M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, maire déléguée, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Sabine TOUCHARD, M. Michel DENIS, Mme Juliette MARTIN, M. Dominique PONTOIRE, adjoints, Mme Murielle HUET, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Eric MERCK, Antoine FOUCAULT, Sylvie PRISSET, Nadine BRUNET, Sébastien BODIN

**Pouvoirs :** M. Christian CABRET, Mme Sylvie BATYS, M. Maximilien TESSIER, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, Mme Sylvie PRISSET, Philippe BEGNON, M. Eric VAHÉ et Mme Sabine TOUCHARD

Présents : 13

Excusés : 10 dont 5 pouvoirs

En exercice : 23

**Secrétaire de Séance :** Mme Nelly LACASSIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 25/03/2025

### AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Au regard des résultats du compte administratif précédemment approuvé et conformément à l'instruction comptable,

Considérant le besoin de financement de la section d'investissement,

Considérant l'excédent de fonctionnement s'élevant à 1 604 894,34 € pour l'exercice 2024, et la proposition d'affectation, détaillée comme suit :

* résultat de l'exercice :	691 671,79
* résultat antérieur reporté	913 222,55
Soit excédent de fonctionnement à affecter :	1 604 894,34
<b>AFFECTATION</b>	
* en réserve au compte 1068	<b>1 388 410,15</b>
* report en fonctionnement sur compte 002	<b>216 484,19</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**APPROUVE** l'affectation de résultat de l'exercice 2024 comme suit :

- pour partie, soit **1 388 410,15 €** affecté au besoin de financement des dépenses d'investissement (compte 1068 du budget "excédent de fonctionnement capitalisé").

- pour solde, **216 484,19 €** repris en section de fonctionnement au budget primitif 2024 (compte 002 du budget « excédent de fonctionnement reporté »).

La secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

**Le Maire, Armel FROGER**

LACASSIN

Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 25 mars 2025



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

## Délibération n° 2025/0324-03

L'an deux mil cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le dix-sept mars deux mil vingt-cinq.

**Présents :** M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, maire déléguée, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Sabine TOUCHARD, M. Michel DENIS, Mme Juliette MARTIN, M. Dominique PONTOIRE, adjoints, Mme Murielle HUET, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Eric MERCK, Antoine FOUCAULT, Sylvie PRISSET, Nadine BRUNET, Sébastien BODIN

**Pouvoirs :** M. Christian CABRET, Mme Sylvie BATYS, M. Maximilien TESSIER, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, Mme Sylvie PRISSET, Philippe BEGNON, M. Eric VAHÉ et Mme Sabine TOUCHARD

Présents : 13

Excusés : 10 dont 5 pouvoirs

En exercice : 23

**Secrétaire de Séance :** Mme Nelly LACASSIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 25/03/2025

### **FISCALITÉ DIRECTE LOCALE – TAUX COMMUNAUX 2025**

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants ainsi que les articles 1636B sexies et 1636B septies,

Vu les lois de finances annuelles,

Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois grands impôts locaux, notamment :

- les limites de chacun d'après la loi du 10 janvier 1980 ;
- les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

Considérant le Rapport d'Orientation Budgétaire pour 2025,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2019 relative à la mise en place d'une Intégration Fiscale Progressive (I.F.P) sur 10 ans en application des dispositions de l'article 1638 du code général des impôts, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, sur les 3 taxes suivantes : Taxe d'Habitation, Taxe Foncière Bâti, Taxe Foncière Non Bâti,

Considérant la fin de la taxe d'habitation et l'instauration de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**DECIDE** de voter les taux d'imposition pour 2025 comme suit :

Taxe sur le Foncier Bâti	Taxe sur le Foncier Non Bâti
35,24 %	41,31 %

2025-079

Accusé de réception en préfecture  
049-200082576-20250326-DCM2025-0324-03-DE  
Date de télétransmission : 26/03/2025  
Date de réception préfecture : 26/03/2025

**DECIDE** que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est de **12.14%**.

**INDIQUE** que ces taux seront appliqués dans le budget 2025,

**CHARGE ET AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut un adjoint, de conduire, mener à terme toute démarche et signer tout document relatif à cette opération.

La secrétaire de séance

*Lacassio*

Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025**  
**Délibération n° 2025 / 0324-04**

L'an deux mil cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le dix-sept mars deux mil vingt-cinq.

**Présents :** M. Arnel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, Sylvie PRISSET, maires déléguées, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Sabine TOUCHARD, M. Michel DENIS, Mme Juliette MARTIN, M. Dominique PONTOIRE, adjoints, Mme Murielle HUET, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Eric MERCK, Antoine FOUCAULT, Nadine BRUNET, Sébastien BODIN

**Pouvoirs :** M. Christian CABRET, Mme Sylvie BATYS, M. Maximilien TESSIER, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU ont respectivement donné pouvoir à M. Arnel FROGER, Mme Sylvie PRISSET, Philippe BEGNON, M. Eric VAHÉ et Mme Sabine TOUCHARD

Présents : 14

Excusés : 9 dont 5 pouvoirs

En exercice : 23

**Secrétaire de Séance :** Mme Nelly LACASSIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 25/03/2025

**APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025**

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le budget primitif 2025 de la commune de Bellevigne-les-Châteaux peut se résumer ainsi :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats		216 484,19	1 257 702,36		1 041 218,17	
Propositions BP 2025	3 583 391,19	3 366 907,00	2 474 353,49	3 862 763,64	6 057 744,68	7 229 670,64
<b>TOTAUX</b>	<b>3 583 391,19</b>	<b>3 583 391,19</b>	<b>3 732 055,85</b>	<b>3 862 763,64</b>	<b>7 315 447,04</b>	<b>7 446 154,83</b>
Restes à réaliser			207 007,79	76 300,00	207 007,79	76 300,00
<b>TOTAUX</b>	<b>3 583 391,19</b>	<b>3 583 391,19</b>	<b>3 939 063,64</b>	<b>3 939 063,64</b>	<b>7 522 454,83</b>	<b>7 522 454,83</b>

Après avoir examiné le projet de budget primitif 2025 de la commune de Bellevigne-les-Châteaux,

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2025, relative à la tenue du débat d'orientation budgétaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés : VOTE ET APPROUVE** la section de fonctionnement du Budget Primitif communal 2025 qui s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 583 391,19 € ;

**VOTE ET APPROUVE** la section d'investissement du Budget Primitif communal 2025, qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 3 939 063,64 € ;

**DIT** que le Budget primitif global 2025 de la commune s'élève à 7 522 454,83 € ;

2025-081

Accusé de réception en préfecture  
049-200082576-20250325-DCM2025-0324-4-DE  
Date de télétransmission : 25/03/2025  
Date de réception préfecture : 25/03/2025

**AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget.

La secrétaire de séance



Pour extrait conforme,  
**Le Maire, Armel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 25 mars 2025

Département de MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement de SAUMUR

COMMUNE DE BELLEVIGNE-LES-CHATEAUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Délibération n° 2025/0324-05

L'an deux mil cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Armel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le dix-sept mars deux mil vingt-cinq.

**Présents :** M. Armel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, Sylvie PRISSET, maires déléguées, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Sabine TOUCHARD, M. Michel DENIS, Mme Juliette MARTIN, M. Dominique PONTOIRE, adjoints, Mme Murielle HUET, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Eric MERCK, Antoine FOUCAULT, Nadine BRUNET, Sébastien BODIN

**Pouvoirs :** M. Christian CABRET, Mme Sylvie BATYS, M. Maximilien TESSIER, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU ont respectivement donné pouvoir à M. Armel FROGER, Mme Sylvie PRISSET, Philippe BEGNON, M. Eric VAHÉ et Mme Sabine TOUCHARD

Présents : 14

Excusés : 9 dont 5 pouvoirs

En exercice : 23

**Secrétaire de Séance :** Mme Nelly LACASSIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 25/03/2025

**PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSEQUES**

Le Code Général des Collectivités Territoriales dispose de par son actuel article L.2213-7 que le Maire pourvoit à ce que toute personne décédée soit ensevelie et inhumée décemment sans distinction de culte ni de croyance.

La commune est amenée à prendre en charge les frais d'obsèques pour les indigents mais également pour les personnes décédées dont la situation financière ou celle de leur famille ne permet pas de pouvoir acquitter ces frais (article L.2223-27 du CGCT).

Considérant le décès d'un homme habitant la commune ;

Considérant l'existence d'ayants droits à l'encontre desquels la commune a la possibilité de se retourner ;

Vu la situation financière de l'intéressé ;

Vu la nécessité de procéder en urgence à l'inhumation du défunt selon les textes et règlements en vigueur,

Vu le devis établi par la société de Pompes Funèbres ROGER à Brézé pour un montant de 3000.00 € ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

**ACCEPTE** la prise en charge des frais d'obsèques pour un montant de 3 000,00 € TTC (facture Pompes Funèbres ROGER).

La secrétaire de séance

Pour extrait conforme,

Le Maire, Armel FROGER



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 25 mars 2025

L'an deux mil cinq, le lundi vingt-quatre mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bellevigne-les-Châteaux se sont réunis en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Arnel FROGER, Maire, sur convocation faite par lui, le dix-sept mars deux mil vingt-cinq.

**Présents :** M. Arnel FROGER, Maire, Mme Nelly LACASSIN, Sylvie PRISSET, maires déléguées, M. Jean-François SUIRE, M. Marc POIRIER, Mme Nathalie VASSEUR, Mme Sabine TOUCHARD, M. Michel DENIS, Mme Juliette MARTIN, M. Dominique PONTOIRE, adjoints, Mme Murielle HUET, Mme Maryse MONIOT, M. Eric VAHE, M. Philippe BEGNON, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Eric MERCK, Antoine FOUCAULT, Nadine BRUNET, Sébastien BODIN

**Pouvoirs :** M. Christian CABRET, Mme Sylvie BATYS, M. Maximilien TESSIER, Mme Nadège REVERDY et M. Grégory MOREAU ont respectivement donné pouvoir à M. Arnel FROGER, Mme Sylvie PRISSET, Philippe BEGNON, M. Eric VAHÉ et Mme Sabine TOUCHARD

Présents : 14      Excusés : 9 dont 5 pouvoirs      En exercice : 23

**Secrétaire de Séance :** Mme Nelly LACASSIN

Un extrait de la présente délibération est publié le 25/03/2025

### FONCTION PUBLIQUE – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 et à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 – 3 ;

Vu le tableau des emplois ;

Considérant le recrutement d'un agent non titulaire en remplacement d'un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite ;

Sur proposition de Monsieur Le Maire, les modifications suivantes sont proposées à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi de Rédacteur principal de 2ème classe à temps plein
- La création d'un emploi d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**DECIDE** d'adopter la modification proposée ;

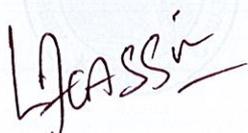
**APPROUVE** le tableau des emplois ci-annexé ;

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget primitif, chapitre 12.

Le secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme,

**Le Maire, Arnel FROGER**



Acte rendu exécutoire à la publication  
Et transmis en Sous-Préfecture  
Le : 25/03/2025



## TABLEAU DES EFFECTIFS

annexe délibération n° 2025-0324

EMPLOIS	Autorisés par le Conseil	Pourvus	Non pourvus
<b>TOTAL</b>	<b>47</b>	<b>38</b>	<b>9</b>
<b>Emplois permanents</b>	<b>42</b>	<b>34</b>	<b>8</b>
<b>Titulaires</b>	<b>38</b>	<b>32</b>	<b>6</b>
Adjoint technique	10	10	0
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	1	2
Adjoint technique principal de 1ère classe	6	5	1
Agent de maîtrise territorial	2	2	0
Agent de maîtrise principal	2	2	0
Adjoint administratif	1	1	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	2	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	4	4	0
Rédacteur	1	1	0
Rédacteur principal de 2ème classe	1	0	1
Rédacteur principal 1ère classe	1	1	0
Attaché	1	1	0
ATSEM principal de 1ère classe	3	3	0
Adjoint d'animation	1	0	1
<b>Non titulaires</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Adjoint technique	4	2	2
<b>Emplois non permanents</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>1</b>
Adjoint technique	1	0	1
Adjoint administratif	2	2	0
Apprenti	2	2	0